

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Du 02/03/2023

COMPTE -RENDU

L'an deux-mille vingt-trois, le 2 mars à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Bain de Bretagne, légalement convoqués le 17 février deux-mille vingt-trois, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur Dominique BODIN, Président du CCAS.

Etaient présents : M. BODIN, M. CHESNAIS, M. GALISSON, Mme GOBY, Mme JOUADE, M. LECLERC, Mme MOISAN, Mme RENAULT, Mme SOULIMAN et M. THEBAULT formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : /

Absents : Mme DANET, Mme CHASSAT

Absents représentés : M. GEFFRAY

Pouvoirs : M. GEFFRAY donne pouvoir à Mme SOULIMAN ; M. BODIN doit quitter la séance à 19h25 et donne son pouvoir ensuite à M. LECLERC.

Etaient également présentes : Mme RYO et Mme CHEVILLARD

Début de séance : 18 heures 35

I- Intervention AXA – Bilan 2022 mutuelle communale (équipe invitée)

Fabien ROUILLE, agent général AXA à son compte à l'agence de Bain-de-Bretagne et Thierry OLLIVIER, inspecteur AXA dans le réseau salarié, viennent présenter le bilan de la mutuelle communale pour l'année 2022.

La mutuelle communale a été mise en place à partir de janvier 2019, mais seulement avec le réseau salarié. Elle l'est désormais également avec l'agence de Bain depuis le début de l'année 2022.

Au 2 Mars 2023 :

- Nombre de contacts : 51
- Nombre de rdv effectués depuis le lancement : 43
- Nombre TOTAL de contrats validés et en cours : 32

Sur 32 contrats validés : 23 retraités, soit 70% des contrats, 7 Travailleurs Non-Salariés et 2 Fonctionnaires. Sur le total, 29 contrats sont des nouveaux clients chez AXA. 3 clients AXA ont pu bénéficier du dispositif.

¾ des contrats souscrits le sont avec la formule I25.

Contexte particulier en 2020 et 2021 : COVID 19.

A contacter cette année : Travailleurs non-salariés et fonctionnaires.

L'équipe d'AXA quitte la séance.

Monsieur Bodin s'excuse auprès du Conseil d'Administration de devoir s'absenter à 19h25 pour des raisons personnelles. Il tenait à être présent pour annoncer le départ d'Angèle CHEVILLARD qui quitte son poste de Responsable CCAS mi-avril 2023.

2- Approbation du procès-verbal du précédent Conseil d'Administration

Dans le point sur la Charte départementale Obsèques dignes, M. GALISSON souhaiterait remplacer la phrase « en cas de décès d'un habitant de Bain » par « En cas de décès sur la commune de Bain ». Il souhaiterait également remplacer « de ne pas être enterré dans le carré indigent » par « avoir des obsèques dignes ».

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 votes POUR

VALIDE, sous réserve des modifications ci-dessus, le procès-verbal du Conseil d'Administration du 1^{er} décembre 2022

M. Bodin propose d'ajouter un point à l'ordre du jour, concernant une demande d'aide financière. Il propose que ce point soit mis en point 8, avant les points divers. Cette modification de l'ordre du jour est approuvée par les membres du Conseil d'Administration.

3- Convention Expérimentation Bricobus

Un bilan de l'expérimentation 2022 du Bricobus des Compagnons Bâisseurs est présenté afin d'échanger ensuite sur la proposition pour la convention 2023.

L'action BRICOBUS




- Des actions sur le terrain / Aller vers les habitants et les acteurs / Réamorcer le repérage de situations
- Une action concrète de proximité et réactive
- Simple et modulable, en articulation avec les acteurs du territoire BPLC
- Réamorcer le repérage par des actions visibles.
- Impulser le parcours travaux à court terme / Répondre aux besoins non-couverts
- Réalisation de travaux de première nécessité (sécurisation électrique, isolation avant l'hiver...) des réponses concrètes pour améliorer les conditions d'habitat et favoriser une reprise de confiance.
- Une articulation avec les dispositifs pour poursuivre le parcours travaux.

Le BRICOBUS sur le terrain



Comités Techniques 23/11

02/02 à venir

Etat des lieux de l'expérimentation 2022

Objectifs 2022	Réalisé de juin au 31/01/23
14 à 17 journées sur sites	16

- **Propriétaires occupants : 11 ménages accompagnés ou visités**, avec enjeu social lié au logement ou de précarité énergétique (profil femme seule ou monoparentale, isolée, peu de ressources, des enfants concernés)
- **6 interventions techniques réalisées** dont accès à l'eau chaude ou sécurisation électrique (pas d'autre dispositif répondant à l'urgence) ; des interventions pour débloquer et poursuivre les travaux avec les artisans
 - en cours : 1 médiation à l'assurance suite à des malfaçons entreprises, 2 devis pour des interventions techniques à venir, sans autre dispositif mobilisable.
- **Locataires : 8 sollicitations**, des locataires désemparés avec des travaux relevant du propriétaire ne répondant pas, des situations qui durent
- **4 visites réalisées, 2 devis en cours pour des travaux locatifs, 3 médiations propriétaire/locataire en cours**

Enjeux liés à l'expérimentation du Bricobus

- Des actions sur le terrain menées, 7 communes touchées, un travail renforcé sur un territoire ciblé pour un effet levier sur l'ensemble des communes BPLC.
- Rendre l'action visible afin de réamorcer le repérage de situations notamment par les travailleurs sociaux, les donneurs d'alerte, les mairies, ...
- Communiquer dans les lettres communales + reportage BPLC, radios, France 3
- Nouvelle dynamique de repérage sur le territoire, animée par le CCAS, avec l'appui du Bricobus pour des chantiers ne trouvant pas de réponse adaptée dans le cadre des dispositifs « classiques ».
- Enjeu du comité technique pour construire des réponses adaptées, en articulation avec les acteurs sociaux et en articulation avec l'opérateur OPAH (fiche de liaison et travail sur les situations non-abouties ou sans avancement).
- Pour 14 à 17 journées sur sites, des réponses concrètes pour améliorer les conditions d'habitat :



Budget prévisionnel 2022	18 000	Budget prévisionnel 2023	18 000
BPLC	2 500	BPLC	5 000
CCAS	2 500	CCAS	2 500
CD 35 + Etat	4 000	CD 35 (en négociation)	7 500
Fonds Valorem	5 000	Apports Familiales et aides aux travaux	3 000
Apports Familiales et aides aux travaux	4 000		

Bretagne Porte de Loire Communauté a voté ce mardi 28 février la poursuite de l'action pour 6 mois avec un financement de 5000€. Le sujet du Bricobus a fait débat. Il est proposé au CCAS de s'aligner sur la poursuite de l'action pour 6 mois également, avec un financement de 2500€.

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 votes POUR

VALIDE une poursuite de l'action du Bricobus pour 6 mois avec un financement du CCAS de 2500€, et AUTORISE le président à signer la convention, à conditions qu'elle respecte les modalités citées précédemment.

Le maire quitte la séance à 19h27

4- Débat d'Orientation Budgétaire

Instaurée par la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, la tenue d'un débat d'orientation budgétaire s'impose aux communes et aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. Il garantit ainsi l'information des membres du Conseil d'administration et permet de rendre compte de la gestion du CCAS.

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 07 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe est venu renforcer les obligations de la collectivité en précisant que cette dernière devait s'appuyer sur un rapport d'orientations budgétaires (ROB).

Le Rapport d'orientation Budgétaire est présenté en séance et les membres du Conseil d'Administration débattent à la suite.

5- Projets et actions CCAS 2023

Un temps est proposé pour échanger plus en détails sur les actions prévues par le CCAS pour l'année 2023 et sur les souhaits du Conseil d'Administration.

6- Contrat d'assurance des risques statutaires du personnel - Habilitation au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine

- Vu le code général de la Fonction publique,
- Vu le code général des Collectivités territoriales,
- Vu le Code des assurances.
- Vu le Code de la commande publique.
- Vu, le Décret n°86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux,
- Vu, les ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 et décret 2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics,

Le Président expose :

- L'opportunité pour le CCAS de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance des risques statutaires du personnel garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- Que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine peut souscrire un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.
- Que notre établissement adhère au contrat groupe en cours dont l'échéance est fixée au 31 décembre 2023 et que compte tenu des avantages d'une consultation groupée effectuée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, il est proposé de participer à la procédure avec négociation engagée selon l'article R2124-3 du Code de la commande publique.

Il précise que, si au terme de la consultation menée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine, les conditions obtenues ne convenaient pas à notre établissement la possibilité demeure de ne pas signer l'adhésion au contrat.

Ces contrats devront couvrir tout ou partie des risques suivants :

- **Agents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL :**
 - Décès
 - Accidents du travail - Maladies imputables au service (CITIS)
 - Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.

- *Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ou agents non titulaires de droit public :*
NON CONCERNE
 - *Accidents du travail - Maladies professionnelles*
 - *Incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption et de paternité, de maladie ou d'accident non professionnel.*

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à l'établissement une ou plusieurs formules.

Ces contrats présenteront les caractéristiques suivantes :

- Durée du contrat : **4 ans**, à effet du **1^{er} janvier 2024**
- Régime du contrat : **Capitalisation**

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 votes POUR

DECIDE de donner habilitation au Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille-et-Vilaine à souscrire pour le compte du CCAS de Bain-de-Bretagne, des contrats d'assurance auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche pouvant être menée par plusieurs collectivités locales intéressées.

7- Animation repas des aînés

PROPOSITION ANIMATIONS REPAS DES AINES 2023					
NOM	LIENS SITES INTERNET	TYPE D'ANIMATION	TARIFS	DUREE	INFOS
FELIE Christian	http://www.christianfelie.fr	Chansons bande son ou accordéon, histoires, sketches avec costumes (fait chanter les refrains notamment)	620,00 €	2H de spectacle entre le service des plats	
FADIER Pascal	https://pascal-fadier.jimdo.com	Chants, jeux, quiz...	360,00 €	animation du repas	animation avant COVID
MENARD BONNET Anne-Laure "Ann-Laora chante"	https://www.info-groupe.com/annlaorachante	Chansons et danses entre les plats et à la fin du repas, musique d'ambiance pendant les plats, mise à disposition du micro pour faire chanter les Aînés et autres besoins	590,00 €	animation du repas	

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 votes POUR

CHOISI l'animation de Monsieur Pascal Fadier pour le repas des aînés du 8 octobre 2023.

8- Aide financière

La situation est présentée en séance.

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 votes POUR

VALIDE la demande de financement par le CCAS

9- Point divers :

Spectacle Bistrots mémoire

Plusieurs bistrots mémoire, dont celui de Bain-de-Bretagne et de Vern/seiche s'associent pour proposer un spectacle à la salle des fêtes de Bain-de-Bretagne le 6 avril prochain, avec la troupe La Morsure (<https://www.lamorsure.com>).

Ce spectacle sera joué par des personnes âgées du CIAS de la Longères à Mordelles et des comédiens aidants. C'est un spectacle autour du souvenir entre théâtre et improvisation, tout public.

Les bistrots mémoire de Vern/Seiche et Bain-de-Bretagne ont sollicité le CCAS pour diffuser l'information, et car ils auront besoin de bénévoles pour l'installation, les 5 et 6 avril.

Don et quêtes mariage

Béatrice Ryo indique que la somme de 106,85€ a été encaissée le 15/12/2022. Une somme de 271,09€ sera encaissée prochainement, composée de quêtes de mariage d'un montant de 141,09€, d'un don de 30 euros d'une famille d'un cirque venu à Bain en fin d'année 2022, ainsi qu'un don de 100 euros réalisé annuellement par les Alcooliques Anonymes.

Communication Bain de causette

Les nouvelles affiches Bain de causette ont été reçues. Il avait été évoqué lors du CA du 27 septembre 2022 que les membres du Conseil d'Administration qui le souhaitent, puissent distribuer ces affiches et/ou flyers dans les commerces, espaces d'accueil, structures de santé. Les affiches sont mises à disposition du Conseil d'Administration en fin de séance. Il faut que des affiches soient mises dans les cabinets médicaux, aux restos du cœurs, Secours catholique et Panisol, ainsi que des flyers.

Mme Renault informe qu'une galette des rois a été réalisée en janvier 2023 avec les bénévoles et bénéficiaires de Bain-de-causette. L'équipe continue de faire des binômes qui fonctionnent bien. Un binôme a été arrêté suite à des demandes du bénéficiaire au bénévole, qui dépassaient les missions de Bain de causette. Il manque en revanche de bénéficiaires.

Mme Goby indique avoir suggéré lors de la galette des rois, en qualité de représentante des personnes en situation de handicap, de faire bénéficier du dispositif de Bain de causette les personnes en situation de handicap. Une rencontre a été faite avec le directeur de l'ESAT Notre Avenir et la directrice adjointe. Monsieur Thebault était également convié. La proposition a reçu un très bon accueil. En effet, les personnes vieillissantes de l'ESAT auraient besoin d'avoir accès à Bain de causette. Le souhait de Mme Goby est que toutes les personnes en situation de handicap puissent en bénéficier. Néanmoins, tous les bénéficiaires de l'ESAT ne sont pas habitants de la commune, tout comme certains bénévoles actuels. Mme Goby demande à voir ce qui peut être fait pour ouvrir Bain de causette aux autres communes environnantes.

Angèle Chevillard rappelle le retour qui avait été fait par Bérengère Turmel, de l'UDCCAS, à ce propos : l'action des CCAS est circonscrite au territoire communal (ou intercommunal pour les CIAS), ce point est précisé dans les textes réglementaires.

2 possibilités existent :

- soit le cadre réglementaire est respecté à la lettre, c'est-à-dire que la zone d'intervention du CCAS est uniquement communale comme l'indiquent les textes.
- soit, ce point est mis en discussion en CA de CCAS pour élargir le territoire d'intervention, mais dans ce cas, l'autre commune doit être d'accord et signer une convention avec le CCAS de Bain (et il faut penser à une contrepartie : financière ou autre). Bérengère Turmel ajoute un point de vigilance à l'effet « tâche d'huile » (« une commune souhaite conventionner, puis 2, puis 3 Le CCAS de Bain pourrait se retrouver rapidement dépassé par la demande... »). Mme Renault est d'accord pour aller rencontrer les communes qui le souhaitent et conventionner avec elles. Une information pourrait également être faite en réunion des maires de BPLC.

Le conseil d'administration,

A l'UNANIMITE, avec 11 votes POUR

VALIDE le projet de travailler sur une convention Bain de causette pour ouvrir aux autres communes.

Le prochain goûter Bain de causette aura lieu le 21 juin après-midi, avec une conteuse.

Bilan PASS culture et sport

Il est proposé de reporter ce point au prochain CA, en même temps que le rapport d'activité.
Proposition acceptée.

Assemblée Générale UDCCAS

L'Assemblée Générale de l'UDCCAS 35 se déroulera le Mardi 06 juin 2023, à 10h, à Cesson-Sévigné.
L'ordre du jour sera communiqué ultérieurement.

Fin 21h30